

Impact visuel aux tiers (Solution B)

A prendre en compte : Chapeau pare-pluie en toiture et gaine cheminant en façade dans la cour.

Impact sonore aux tiers (Solution B)

Négligeable : Bruits d'outillage automatiques lors de la mise en œuvre. Percements en façade. Réseau dimensionné pour ne pas créer de nuisances sonores dans les gaines ou au rejet. Rejet d'air par tirage naturel (pas de moteur).

9) CONCLUSION

La mise en place du bac à graisse dans le sous-sol ne génère aucune nuisance particulière pour le voisinage ni pour aucun tiers. L'objet du présent document est simplement une explication des travaux réalisés à titre informatif.

En ce qui concerne l'extraction du four à pizza, les deux solutions sont envisageables, même s'il y a une réserve sur la faisabilité technique de la solution par rapport au cheminement inconnu du conduit existant.

Les nuisances sonores évoquées par rapport au tiers seront essentiellement présentes durant la phase de travaux. L'exploitation du site n'entraînera pas de gêne pour le voisinage, que ce soit au niveau de la propagation des bruits ou des odeurs, les fumées étant évacuées au plus haut du bâtiment et de manière naturelle par tirage thermique.

Le seul impact pour la copropriété serait la mise en place de la deuxième solution qui implique le passage d'une gaine d'un diamètre 214mm dans la cour. Néanmoins, cet impact sera minimisé par la mise en peinture des gaines, d'une couleur proche de celle de façade.

Fait à Champigny, le 05/08/20